

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
DÉPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX

COMITE DE GESTION DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Jeudi 03 avril 2025

Tenu sous la présidence de M. Michel BREUILLE, Président :

- Nombre de membres en exercice : 13
- Nombre de présents : 08
- Nombre de votants : 11
- Convocation du Comité de Gestion le : 28/03/2025
- Convocation distribuée le : 28/03/2025
- Affichage du compte-rendu le : 11/04/2025

PRÉSENTS :

- M. LAURENT Pascal, Mme SCHINDLER Brigitte, M. RIFF Matthieu, M SAPIRSTEIN Gilles et Mme DROUVILLE Elise, membres désignés par le Conseil Municipal
- Mme SIMONAIRE Carole et Mme GARCIA VELERDAS Sonia, représentantes des parents d'élèves
- M KOMAROFF-KOURLOFF Michel, adjoint au maire de Dommartemont
- Avec voix consultatives : Mme SUMSKIS Floriane, directrice de l'école Jacques Prévert, Mme BERTOZZI Barbara, directrice de l'école d'application du centre, Mme GAINEL Florence, directrice de l'école Delaunay et Mme PORTAL Delphine, directrice de l'école Galilée

EXCUSÉS :

- Mme KLING Tatiana, représentante des parents d'élèves de l'école Prévert
- Mme BALTHAZARD-LORRAIN Marie, représentante des parents d'élèves de l'école Delaunay
- Mme BORGOBELLO Charline, représentante des parents d'élèves de l'école Galilée
- M LEPRIVEY Franck, représentant des parents d'élèves de l'école de Mouzimpré
- M QUESTE Loïc, représentant de l'Education Nationale
- Mme BEAULIEU Magalie, Directrice Générale des Services

POUVOIR :

- Mme BALTHAZARD-LORRAIN Marie donne tout pouvoir à M LAURENT Pascal
- Mme BORGOBELLO Charline donne pouvoir à M RIFF Matthieu
- M QUESTE Loïc donne pouvoir à M BREUILLE Michel
- M LIESENFELT Alain donne tout pouvoir à M KOMAROFF-KOURLOFF Michel

Pour Extrait,

Michel BREUILLE,

Le Président



ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la séance
- Compte de gestion
- Compte administratif
- Budget primitif

ECHANGES ET POINTS DIVERS

- Retour de la classe de découverte - école du centre

M Le Président remercie les membres de leur présence.

M Laurent prend la parole concernant le **compte de gestion 2024**

EXPOSE DES MOTIFS

Le compte de gestion pour l'exercice 2024, communiqué par le receveur municipal, reprend l'ensemble des mouvements comptables opérés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024.

Pour mémoire, le compte de gestion est un document comptable enregistrant, en partie double, les opérations ordonnancées par l'autorité territoriale et établissant, le cas échéant, le bilan du patrimoine de l'établissement.

Concernant l'exécution du budget de l'exercice 2024, il y a lieu de constater que toutes les écritures ordonnancées reprises dans les comptes et les résultats figurant au compte de gestion sont identiques à ceux dégagés par le compte administratif se rapportant au même exercice.

PROPOSITION

Le compte de gestion pour l'exercice 2024 n'appelant aucune observation ni réserve, il est demandé aux membres du Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles d'approuver ce document dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du même exercice.

DÉLIBÉRATION

Le Comité de Gestion de la Caisse des Écoles, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve ce document dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du même exercice.

M Laurent fait lecture du **compte administratif**

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à la réglementation en vigueur, l'ordonnateur est tenu de rendre compte des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le compte administratif est le document qui retrace les réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Ce document qui présente les résultats comptables de l'exercice N-1 doit être approuvé par l'assemblée délibérante.

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, les écritures dégagent les résultats suivants :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés (00x)		6 212,74 €			- €	6 212,74 €
Opérations de l'exercice	74 801,92 €	74 801,92 €	- €	- €	74 801,92 €	74 801,92 €
Total	74 801,92 €	81 014,66 €	- €	- €	74 801,92 €	81 014,66 €
Résultats cumulés		6 212,74 €				6 212,74 €

En volume, les réalisations de la Caisse des Ecoles ont reculé de 2,4 % entre 2024 et 2025 (- 1 808 €).

L'étude de la situation financière de l'établissement laisse apparaître un solde excédentaire de clôture de 6 212,74 € (reports des exercices précédents y compris), stable par rapport à celui de l'exercice précédent de 6 212,74 €.

1) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Plus particulièrement, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 74 801,92 € en 2024 (contre 76 610,05 € en 2023), pour 74 801,92 € de recettes dans la même section (contre 78 190 € en 2023), hors résultats reportés de l'exercice antérieur.

Comme évoqué lors du débat d'orientations budgétaires, cette légère baisse du budget s'explique principalement par une diminution du nombre d'élèves inscrits, passant de 697 en 2023-2024 à 694 en 2024-2025. Cette baisse a réduit les charges liées aux classes de découverte, avec 8 élèves de moins participants au voyage.

Toutefois, la hausse des tarifs des classes de découverte et l'augmentation de 2 € par élève de la subvention versée aux écoles ont en partie compensé cette diminution des dépenses.

2) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Intégralement assises sur l'activité de l'établissement, les recettes ont reculé en 2024 dans une proportion presque équivalente à celle des dépenses (- 2,18 %).

Le budget de la Caisse des Ecoles a surtout bénéficié de subventions communales, à hauteur de :

- 8 000 € de la part de la commune de Dommartemont (contre 9 000 € en 2023) pour l'accueil dans les établissements scolaires municipaux de 16 de ses élèves (contre 18 en 2022) ; pour mémoire, la participation de la commune de Dommartemont avait dû être revalorisée en 2023 pour faire face au contexte inflationniste (de 300 € à 500 € par élève) ;
- 50 092 € de la part de la commune d'Essey-lès-Nancy, ajustée pour préserver l'équilibre financier de l'établissement et plus particulièrement l'excédent de clôture de 2024 nécessaire à la prise en charge des premières factures de l'année jusqu'au vote du budget primitif communal.

PROPOSITION

Il est proposé au Comité de la Caisse des Ecoles d'approuver le compte administratif de l'exercice 2024.

DELIBERATION

Le comité de gestion de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, et après que M. Le Président se soit retiré, sous la présidence de M. Laurent élu par le comité de gestion de la Caisse des Écoles, le Compte Administratif 2024.

M. Laurent continue en présentant le budget primitif 2025

EXPOSE DES MOTIFS

Il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante d'examiner le projet de budget primitif 2025 de la Caisse des Ecoles.

Le budget primitif 2025 s'équilibre en dépenses et recettes à 99 192 €, pour la seule section de fonctionnement, en augmentation de 7,2 % par rapport au budget primitif de l'exercice précédent. Le présent budget intègre l'excédent de fonctionnement de l'exercice précédent, suite à l'approbation du compte administratif et du compte de gestion.

Plus précisément, le budget primitif 2025 a été élaboré dans le prolongement des orientations débattues lors de la réunion du comité de gestion le 20 mars 2025.

S'agissant des charges à caractère général, la majorité des postes de dépenses (fournitures scolaires, prestations de transport...) a été ajustée compte tenu de l'évolution de la fréquentation des établissements scolaires et classes spécialisées constatée à la rentrée de septembre dernier (de 697 à 694 élèves, Unité Pédagogique pour Élèves Allophones nouvellement Arrivés y comprise).

Comme proposé lors du débat d'orientations budgétaires, le projet de budget comprend, en revanche, une progression de 3 € par élève de la dotation forfaitaire en fournitures scolaires. Cette dotation retrouve, après deux exercices fortement contraints budgétairement par une inflation conséquente et suite à une détente du contexte économique, son niveau de 2022 (désormais à 35 € contre 32 € en 2024 et 30 € en 2023).

Le projet de budget intégrerait également l'organisation de deux séjours en classes de découverte (soit une ouverture de crédits de 43 950 € en 2025 transports y compris, contre 41 914 € l'an passé) ainsi qu'une progression significative des crédits alloués aux écoles pour la prise en charge des transports à la piscine (+15 % par rapport à 2024) suite à une forte progression des tarifs des prestataires en 2024.

Concernant les subventions aux coopératives scolaires, la participation par élève a été maintenue au même niveau que les exercices précédents.

Enfin, comme en 2024, il est proposé d'inscrire des crédits budgétaires pour permettre la régularisation comptable de titres devenus irrécouvrables émis par l'établissement sur les exercices précédents sous forme :

- d'admissions en non-valeur (500 euros) ;
- de créances éteintes (500 euros).

S'agissant des recettes de fonctionnement, les crédits ouverts en dépenses seront couverts par les subventions d'équilibre versées par les communes de Dommartemont et d'Essey-lès-Nancy, ainsi que par la participation aux classes de découverte des familles des enfants scolarisés dans les écoles élémentaires.

Au final, considérant l'excédent reporté à la clôture de l'exercice précédent (+ 6 212,74 €), la Caisse des Ecoles sollicitera, auprès de la ville d'Essey-lès-Nancy, le versement d'une subvention maximale de 62 979,49 € (contre 56 339,26 € en 2024).

PROPOSITION

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter le budget primitif 2025 :

- par nature pour l'ensemble des comptes du budget ;
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

DÉLIBÉRATION

Le Comité de Gestion de la Caisse des Écoles, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le budget primitif 2025 :

- par nature pour l'ensemble des comptes du budget ;
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Mme Sumskis souhaiterait savoir à quelle date est arrêté le nombre d'élèves par école pour la constitution du budget? M Le Président répond que le chiffre de référence est celui de septembre, lors de la rentrée scolaire.

Mme Bertozzi remercie pour le passage à 35€ par élève pour les fournitures scolaires pour l'année 2025.

Retour sur la classe de découverte de l'école du centre

M Le Président remercie les élèves pour la carte postale qu'il a reçue. Les élèves remerciaient les élus de leur avoir permis de partir en classe de découverte.

Les enfants et les enseignants ont passé un bon séjour sous le soleil au Lac du Der.

Mme Bertozzi informe que les enfants ont ramené des nids d'hirondelles de leur séjour, elle souhaiterait savoir s'il serait possible de les accrocher quelque part? M Laurent propose dans un premier temps de les exposer lors de la boucle verte, le thème cette année étant les animaux de nos contrées. M Le Président propose d'en accrocher quelqu'un au Haut Château, près des écuries.

M Laurent informe que la boucle verte aura lieu le 15 juin (14 juin trail de l'oppidum), le départ aura lieu au Haut Château, les différents parcours passeront sur la commune de Dommartemont. Tous les élus de Dommartemont sont invités à participer à cette manifestation.

Fin de la séance à 18h

Pour Extrait,

Michel BREUILLE,

Le Président



